



Appel à projet

Soutien à une résidence de territoire en arts visuels

(Peinture, sculpture, photo, installation, arts numériques, vidéo...)

Objet

Soutien à une résidence d'artistes dans le champ des « arts visuels » associant une démarche de *recherche* et de *création* à des actions significatives de *diffusion* et de *médiation*, inscrite dans la durée, portée dans le cadre d'une *collaboration* étroite avec une diversité d'acteurs d'un *territoire* (acteurs culturels, éducatifs, associatifs, institutionnels...)

Descriptif

La Résidence de territoire se déroulera sur une durée minimale de **24 semaines** avec pour les artistes une présence effective minimale de **16 semaines** sur le territoire.

Elle s'inscrira sur un territoire cohérent regroupant plusieurs communes (à l'échelle intercommunale ou d'un bassin de vie).

Elle vise à développer les synergies artistiques, croiser les expériences et aller à la rencontre des populations qui partagent le processus de création. La résidence **permettra l'inclusion culturelle de tous les habitants avec une attention particulière aux enfants et aux jeunes.**

Pour l'équipe artistique il s'agit de s'engager dans une **démarche expérimentale d'action culturelle**, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que le processus de création qu'il met en œuvre

En clôture de la résidence, une restitution sera proposée à tous les habitants du territoire, sous une forme innovante et participative qui permette la mise en valeur des actions culturelles initiées avec les habitants et du travail artistique développé par les résidents. Les modalités de la sortie de résidence seront définies en collaboration étroite avec le Département et la Direction Régionale des Affaires culturelles Occitanie.

Objectifs et enjeux :

- Développer des dynamiques autour de projets de création, de recherche et de diffusion des œuvres sur un territoire.
- Susciter des coopérations innovantes entre structures culturelles, associatives, éducatives, sociales... du territoire gardois.
- Renforcer les présences artistiques sur les territoires où l'offre culturelle fait défaut (territoires ruraux, périurbains, ou zones urbaines sensibles du Gard).
- S'installer sur une durée significative et permettre une relation durable avec les habitants et les acteurs du territoire.
- Valoriser des projets révélant les caractéristiques du territoire.
- Soutenir l'émergence et le renouvellement artistique et culturel.
- Favoriser l'accès à la création contemporaine pour tous, inciter à la rencontre artistique et à la mise en œuvre d'actions culturelles avec les habitants d'un territoire
- Contribuer à la promotion de la diversité culturelle.
- Développer la prise en compte des droits culturels, l'implication citoyenne dans la culture et le lien social.

Bénéficiaires

- Le projet doit être présenté par une *structure porteuse associée* à un collectif d'artistes professionnels.
- Les structures éligibles : associations culturelles et structures culturelles de droit public ou privé à but non lucratif ayant leur siège dans le Gard.
- La structure porteuse devra trouver un **lieu** et les équipements nécessaires, pour garantir aux artistes résidents les conditions techniques et financières indispensables pour mener leur travail de recherche ou d'expérimentation.
- La structure porteuse mettra à disposition un **responsable culturel** qui « porte » le projet de résidence avec les artistes, une équipe ou une personne qui accompagne le projet et s'implique dans la médiation entre artistes et populations.
- *Il s'agit donc de structures participant à une dynamique territoriale, ayant vocation à accueillir des artistes et disposant d'une personne ressource référente.*
- Le bénéficiaire de l'aide devra dans la mise en œuvre, s'associer avec une diversité de partenaires, notamment les structures du territoire et les collectivités locales qui permettent le lien avec les habitants et touchent une diversité de publics (maisons d'enfant à caractère social, centres de loisirs, centres sociaux, associations de pratique amateur, EHPAD...).
-

Conditions d'éligibilité (cumulatives) :

- Projet artistique centré sur la diffusion des œuvres, la création et la recherche, sans obligation de production, construit conjointement par l'équipe artistique et le lieu d'accueil et associant les habitants du territoire.
- Présence artistique de 16 semaines sur le territoire (les 4 premières semaines seront consacrées à la construction du projet avec les structures partenaires : élaboration des actions de diffusion et de médiation, calendrier d'intervention). La résidence pourra s'étaler sur 24 semaines afin d'adapter le calendrier de présence aux contraintes des différents partenaires.
- Structure porteuse du projet et identification des structures associées (participation globale d'au moins 4 partenaires associées dans différents domaines).
- Déclinaison d'actions de diffusion du travail de recherche, d'actions de médiation avec la population sous différentes formes, visant à montrer le cheminement des artistes et à favoriser les collaborations avec une diversité d'acteurs.
- Déclinaison de la résidence en plusieurs lieux du territoire concerné (originalité des lieux, la relation avec des lieux du patrimoine est encouragée).
- Respect par les porteurs de projet des droits sociaux, de ceux relatifs à la propriété intellectuelle, et des obligations légales et fiscales.

Critères d'appréciation :

- Exigence artistique du projet et des actions de médiation proposées.
- Cohérence du contenu artistique avec les caractéristiques du territoire.
- Qualité, singularité des modalités de mise en œuvre du projet.
- Rayonnement du projet.
- Diversité des partenaires.
- Qualité et singularité des lieux de résidence du territoire.
- Intégration de processus participatifs (amateurs, scolaires, citoyens...) et mixité des publics (générationnelle, sociale, géographique...).
- Prise en compte et valorisation des ressources artistiques et culturelles locales.
- Renouvellement et originalité des formes.
- Prise en compte des enjeux de développement durable, du respect de l'égalité entre hommes et femmes et des droits culturels.
- Viabilité financière, structuration administrative et gouvernance adaptée. Mobilisation de cofinancements publics et/ou privés.

Montant des aides et modalités techniques :

- L'économie globale du projet peut être évaluée à **50 000 € minimum** avec un **financement du Département de 30 000 €, un financement de la DRAC de 15 000 €** représentant au maximum 90% du budget. Le porteur de projet sollicitera en complément des financements des collectivités locales (EPCI, communes) et mobilisera une part d'autofinancement.
- Les frais de coordination de la structure d'accueil ne dépasseront pas les 10% du budget présenté afin de garantir que l'essentiel du budget soit consacré aux artistes et aux actions artistiques et de médiation.

Le remboursement des subventions pourrait être demandé par le Département et la DRAC en cas de non-respect de l'objet et des conditions fixés pour son octroi.

Soutien en matière de communication

Le Département prendra en charge les supports de communication nécessaires à la résidence (tracts, cartons d'invitation, affiches) ceux-ci seront élaborés selon la charte graphique du Département en collaboration étroite avec la DRAC, les artistes et les autres partenaires du projet. Le soutien du Département et de la DRAC apparaîtra sur les différents lieux de la restitution au moyen de signalétiques adaptées.

Evaluation

- En milieu de résidence une réunion entre le Département, la DRAC et les partenaires de l'opération sera organisée pour faire un bilan d'étape sur les actions menées, prévoir les activités à développer d'ici la fin de la résidence et mettre en place les modalités de la restitution en direction du public.
- A l'issue de la résidence une évaluation sera menée permettant d'apprécier si les activités prévues initialement se sont déroulées comme prévu et si les objectifs définis par l'équipe artistique et le lieu d'accueil ont été atteints. Un rapport d'évaluation sera remis en fin de résidence au Département du Gard et à la DRAC, une réunion bilan avec tous les partenaires du projet sera également organisée en fin de résidence.

Calendrier (à titre indicatif):

Lancement de l'appel à projets : 15 juillet 2019

Clôture de la réception des projets : 15 septembre 2019

Examen et évaluation des projets par la commission technique : 1er octobre 2019

Décision du Département et de la DRAC sur les projets retenus : 15 octobre 2019

Mise en œuvre : 1^{er} décembre 2019

Évaluation : juin 2020

Contact

Pour tout renseignement concernant l'appel à projet contacter

Monsieur Olivier Ouradou

Chargé de Mission Arts visuels

04 66 76 31 58

olivier.ouradou@gard.fr

Les dossiers sont à adresser au :

Département du Gard

Direction Education culture Jeunesse et Sport

Service Culture – **RESIDENCE DE TERRITOIRE**

A l'attention de Monsieur Olivier Ouradou

3, rue Guillemette

30044 NIMES CEDEX 9

Pièces à fournir :

- Dépôt du dossier de candidature à adresser par courrier ou courriel **entre le 15 juillet et le 15 septembre 2019** comportant les pièces suivantes :
- Courrier adressé au Président du Conseil Départemental sollicitant l'intervention départementale, signé par le représentant de la structure porteuse du projet.
- C.V de ou des artistes.
- Dossier artistique permettant d'apprécier les réalisations antérieures descriptif détaillé du projet de résidence (le formulaire de candidature joint ci-dessous aidera à expliciter le projet).
- Budget prévisionnel du projet, équilibré en dépenses et recettes faisant apparaître l'ensemble des cofinancements publics et privés (hors dépenses d'investissement).
- Procès-verbal de l'organe ayant délibéré pour solliciter l'aide du Département.
- Attestation sur l'honneur précisant que la structure est en situation régulière à l'égard de la réglementation en vigueur (sociale, fiscale, propriété intellectuelle...).

Pièces administratives pour les associations

1. Statuts à jour déposés en Préfecture.
2. Fiche de déclaration au répertoire SIRENE pour le numéro Siret valide de l'association.
3. Récépissé de déclaration de création ou de modification remis par la Préfecture. *
4. Liste des membres du Conseil d'Administration et des membres du bureau à jour (uniquement les Noms, Prénoms et Adresses).
5. Procès verbal de la dernière Assemblée Générale. **
6. Relevé d'identité bancaire ou postal à jour libellé au nom de l'association (IBAN).
7. Attestation URSSAF ou MSA < à 3 mois pour les structures employant 2 salariés ou plus.
8. Déclaration annuelle de données sociales (DADS) pour les structures n'ayant qu'un salarié ou celles ayant recours à du personnel sans être assujetties à l'URSSAF ou la MSA (intermittents ...).
9. Pour les collectivités, la délibération signée approuvant le projet et sollicitant expressément l'aide du Département.

*Rappel : la déclaration de modification à la Préfecture est obligatoire pour tout changement de statuts, siège social ou composition du bureau.

** Rappel : La tenue annuelle d'une Assemblée Générale est obligatoire.

Pièces comptables et financières

1. Dernier bilan financier signé par le Président et accompagné du rapport d'activités approuvé par l'assemblée générale.
2. Dernier bilan comptable arrêté au 31 décembre.
3. Derniers comptes annuels certifiés pour toute association ayant perçu une subvention Départementale supérieure à 23 000 €.
4. Dernière certification des comptes par un commissaire aux comptes si la structure a reçu plus de 153 000 € de dons ou de subventions publiques l'année précédente.

DOSSIER DE CANDIDATURE
APPEL À PROJET 2019
RÉSIDENCE DE TERRITOIRE ARTS VISUELS

Ce document doit vous aider à constituer votre dossier de candidature. Merci de bien vouloir répondre à ces différentes questions.

Quelques repères pour réaliser votre dossier

Intitulé du projet :

Nom de la structure porteuse du projet (préciser association, compagnie...) :

Nom de la structure d'accueil :

Nom de l'artiste, compagnie, groupe bénéficiaire du projet :

.....

Discipline(s) concernée(s) : Arts visuels (préciser)

Quel(s) thème(s) aborde le projet de résidence ?

.....

Résumé du projet en une page :

LE PORTEUR DE PROJET

Présentation du porteur de projet (projet de la structure, activités habituelles, etc...) 1 page maximum :

Site internet :

LE PROJET DE RÉSIDENCE

PRÉSENTATION DU PROJET

Description détaillée du projet de recherche

Partenaires du projet :

Proposition(s) de médiation :

Durée du projet et déroulement dans le temps : proposition de calendrier prévisionnel de la résidence (celui-ci sera affiné au cours du premier mois de résidence lors de la mise en place avec les partenaires.

DISPOSITIONS MATÉRIELLES

Quels moyens (financiers, humains, matériels) pensez-vous mettre en œuvre pour réaliser votre projet ?

Qui sont les artistes bénéficiaires du projet ?

PUBLIC ET ANCRAGE TERRITORIAL – PRISE EN COMPTE DU TERRITOIRE

Quel public est ciblé ? Pourquoi ?

Comment comptez-vous prendre en compte le territoire d'accueil ?

Quels moyens envisagez-vous pour valoriser votre projet auprès de la population (moyens de communication par exemple) ?

Comment comptez-vous valoriser votre projet à l'extérieur ? Quels types de moyens et supports seront dédiés à cette communication ?

OBJECTIFS / SUITE DU PROJET

Quels sont les objectifs et résultats attendus ?

Quelles suites éventuelles envisagez-vous pour le projet après la résidence (sur le territoire d'accueil et/ou à l'extérieur) ?

BUDGET

Le budget doit être détaillé aussi bien en dépenses qu'en recettes (participation demandée, autofinancement, recettes diverses, ...).

IDENTIFICATION

Nom du porteur de projet ou de la structure porteuse :

Type de structure porteuse (association, collectif...) :

Numéro d'existence légale (SIRET...) :

Code APE :

La structure porteuse du projet dispose-t-elle d'une licence d'entrepreneur du spectacle ?
Si oui, précisez laquelle/lesquelles.

Adresse du siège social :
.....
.....

CP : Ville :

Courriel :@.....

Site internet de la structure :

Nom et fonction du responsable du projet, à contacter pour ce dossier :
.....

Téléphone : Courriel :
.....@.....

Adresse de correspondance (si différente) :

CP : Ville :

Autres activités en dehors du projet de résidence ? oui/non
Lesquelles ?

ATTESTATION SUR L'HONNEUR ET UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Je soussigné(e)*

Agissant en qualité de représentant légal de (nom de la structure) * :

.....

- Déclare avoir pris connaissance des informations légales ci-dessus
- Déclare que la structure est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention sollicitées auprès d'autres financeurs publics
- Demande une subvention départementale de €* (indiquez le montant cumulé)
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire ou postal de la structure
- S'engage à dépenser directement la subvention
Ou
- Demande l'autorisation (convention obligatoire), de reverser un montant de € à la (aux) structure(s) suivante(s) :

UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES :

Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez autoriser ou refuser l'utilisation ultérieure par le Département de vos données renseignées dans le présent dossier.

Vous devez impérativement cocher ci-dessous les cases correspondant à vos choix :

J'accepte de recevoir des informations du Département par mail* : OUI NON

J'accepte de recevoir des invitations à des réunions et/ou des manifestations du Département par courrier postal ou par mail* : OUI NON

Fait le* : / / À*

Signature du représentant légal* :

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

*Champs obligatoires : si ces champs ne sont pas remplis, votre dossier ne pourra pas être traité !

BUDGET DU PROJET DE RESIDENCE

Le budget doit être détaillé aussi bien en dépenses qu'en recettes (participation demandée, autofinancement, recettes diverses, ...). Il doit être présenté TOUTES TAXES COMPRISES.

Modèle de budget prévisionnel de résidence 2019-2020*			
Charges		Produits	
Production artistique		Financements publics	
Salaires (détailler)		Département du Gard	
Achat de matériel		DRAC Occitanie	
Droits d'auteur – SACD SACEM...		Autres subventions éventuelles	
		Autofinancement	
Médiation			
Salaires			
Achat matériel			
		Partenaires privés	
Frais de résidence**			
Frais d'approche			
Déplacements en résidence			
Restauration			
Communication			
Frais administratifs			
Assurance			
Total		Total	

* ce modèle n'est qu'une base au budget que vous soumettez. Il est fourni à titre indicatif : tous les champs qui y figurent ne correspondent pas forcément à votre projet et certains champs manqueront probablement. Adaptez-le à vos besoins et détaillez les différents champs. Il doit être présenté TOUTES TAXES COMPRISES.

** Dans les frais de résidence, vous devez prévoir le défraiement de vos trajets pour rejoindre le territoire d'accueil de la résidence pour chaque période sur place (frais d'approches), les frais de déplacements sur place liés à la mise en place du projet (déplacement en résidence), les défraiements pour les frais de restauration, le logement s'il n'est pas mis à disposition par la collectivité d'accueil.